

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser

fontenay-sous-bois.fr

Concevoir son projet

Vérifiez ce que la réglementation vous autorise à faire.

Vous devez disposer des informations basiques suivantes :

- > Cadastre : toutes les informations sont sur www.cadastre.gouv.fr ↗
- > Surface de plancher de votre construction actuelle : pour la calculer, [cette fiche](#) ↗ peut vous aider.
- > Le règlement applicable à votre/vos parcelle(s)
 1. Localiser votre parcelle sur le [plan de zonage du PLU](#).
 2. Puis identifier la zone (UA, UE...) du règlement qui s'y applique
 3. Lire les règles communes à toutes les zones urbaines ainsi que les règles propres à la zone identifiée.

Le règlement vous permet de déterminer, sous réserve des servitudes, la surface de plancher constructible.

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**